

6

RAPPORTS

Curie Generalice

Discours d'ouverture du Supérieur Général à l'Assemblée Générale 2016

G. Gregory Gay, CM

« Sans aucun doute, notre ressource la plus importante, ce sont les missionnaires, nos confrères ». Ces mots, partagés avec nous à la rencontre inter-Assemblées des Visiteurs à Mexico en 2007, venaient du fond du cœur du P. Hugh O'Donnell. Ils m'ont touché profondément et ont toujours guidé la vision avec laquelle j'ai essayé d'assumer ma responsabilité en tant qu'animateur de la Congrégation de la Mission et de la Famille Vincentienne.

Mes frères, c'est en tant que Supérieur général que je m'adresse directement à vous aujourd'hui, vous les délégués de cette Assemblée générale et vous les confrères de la Congrégation de la Mission. Ces douze années comme Supérieur général ont été pour moi une bénédiction, durant lesquelles Dieu m'a permis de voir, avec grande clarté, le dynamisme de notre charisme, exprimé de différentes manières et différentes cultures à travers le monde. J'en suis vraiment reconnaissant, et je peux affirmer que ce que j'ai donné a été très peu par rapport à ce que j'ai reçu.

J'ai de l'espoir pour la Congrégation de la Mission. Cet espoir repose sur la conduite permanente de l'Esprit Saint que nous, en tant que membres de la Congrégation de la Mission, par divers moyens, tels nos plus récentes Assemblées générales, cherchons à implanter. Les directives que nous recevons proviennent des discussions qui ont lieu pendant les Assemblées générales. Comme je l'ai dit clairement à mon Conseil dès le début, et répété tout dernièrement dans une évaluation que nous avons eue ensemble en Terre Sainte, le projet que nous avons réalisé n'est pas le mien. Nous avons toujours essayé d'être fidèles aux directives qui nous ont été données par l'Assemblée générale. Nous avons essayé d'assurer le suivi de ces directives, et maintenant nous laissons l'Esprit Saint continuer le travail avec la prochaine administration, le nouveau Supérieur général et son Conseil. Je les exhorte à donner suite, non pas à ce qu'ils veulent, mais à ce que la

Congrégation de la Mission veut. Ce sera évident dans les échanges que nous aurons ici, échanges qui ont débuté pendant les Assemblées domestiques et provinciales en préparation à cette Assemblée générale.

Notre thème est très clair. Nous célébrons les 400 ans de la naissance de notre charisme. Je ne parle pas de cela comme étant seulement la naissance de la Congrégation de la Mission, ou celle des Confréries de la Charité, connues aujourd'hui sous le nom d'AIC. C'est vraiment la naissance du charisme, de la vision de service et de présence dans l'Eglise qu'a eue saint Vincent, de l'évangélisation et du soin des personnes les plus défavorisées, que nous appelons, et je m'y réfère continuellement, « nos seigneurs et maîtres ». Je prie pour que nous soyons toujours leurs bons et fidèles serviteurs.

Nous sommes la Congrégation de la Mission. C'est notre nom. Cela signifie que notre mission est d'évangéliser et de servir les pauvres. Nous sommes appelés à suivre Jésus-Christ, l'Évangéliste. D'une certaine manière, et ceci est pour moi très important, notre nom devrait révéler notre identité. Il est regrettable que des noms populaires nous aient été donnés, comme « Lazaristes », « Vincentiens », ou « Paulinos », ou encore « Paúles ». Ils viennent du peuple, mais ils ne permettent pas d'identifier clairement ce que nous sommes comme l'indique notre nom, « Congrégation de la Mission », qui nous a été donné par saint Vincent de Paul. Ce point central de notre identité est à la fois international et missionnaire. Nous sommes une Congrégation internationale au service de l'Eglise à travers l'évangélisation, et c'est ce que nous essayons de cultiver dans nos divers apostolats.

Une autre façon de nous aider à approfondir notre sens de l'identité est de bien connaître nos Constitutions. Malheureusement, j'ai pu constater, au cours de mes visites à travers le monde, que de nombreux confrères ne connaissent pas les Constitutions et il est assez triste de réaliser qu'ils n'ont pas même de copies disponibles pour leurs étudiants au séminaire interne, etc. Comment pouvons-nous comprendre, ou même avoir une idée de ce que nous sommes, si nous ne connaissons pas notre règle commune de base, qui est contenue dans nos Constitutions ? Malheureusement, ce que je vois aussi comme un obstacle à grandir dans notre connaissance de ce que nous sommes comme Congrégation internationale et missionnaire, c'est que souvent nous sommes guidés par nos traditions. Je reconnais qu'il y a des traditions très saines que nous devons maintenir au sein de la Congrégation, mais il y en a d'autres que je considère comme malsaines et même contraires à nos Constitutions, et qui nous guident davantage

que ne le font nos Constitutions. Sans entrer dans les détails de ce sujet, puissions-nous connaître nos Constitutions et bien les connaître !

Puissions-nous bien connaître également les écrits de notre Fondateur, les documents qui ont été élaborés par nos Assemblées générales, les Supérieurs généraux et leurs conseils pour nous aider et nous guider à vivre plus profondément notre charisme ! Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. Nous avons beaucoup d'informations à notre disposition, pour mettre au point notre propre formation permanente sur ce qu'est notre identité. Je pense que, peut-être, l'une des choses sur lesquelles nous devons nous concentrer de plus en plus c'est la fidélité à ce que saint Vincent de Paul nous enseigne. Si vous cherchez un bon prêtre de la Mission, trouvez un homme qui est prêt à approfondir le sens des cinq vertus caractéristiques dans sa vie. Vincent les a vues en Jésus. Elles étaient celles qui l'attiraient, peut-être celles dont il avait besoin pour grandir. Ces vertus caractéristiques nous identifient. Lorsque nous voyons un homme simple, un homme humble, lorsque nous voyons un homme gentil, doux, un homme prêt à se sacrifier, un homme zélé, nous pouvons dire : cet homme, est un prêtre de la Mission. Demandons au Seigneur de nous aider dans notre vie quotidienne, dans notre union avec lui dans la prière, dans l'expérience que nous faisons de lui dans les pauvres, à vivre plus fidèlement notre esprit, qui nous vient de nos vertus caractéristiques, nos Constitutions, et autres documents qui sont à notre disposition pour nous aider à grandir. Nous ne devons pas chercher ailleurs des matériaux plus importants, plus éclairants. Nous avons tout cela. Tout ce que nous devons faire c'est de les appliquer. Et nous pouvons le faire avec la grâce de Dieu.

Notre principal objectif tout au long de cette Assemblée, comme vous le savez depuis les Assemblées domestiques, est l'évangélisation et la façon dont nous pourrions mieux la réaliser dans ce monde où nous vivons aujourd'hui. Tous les grands thèmes que nous avons abordés dans les dernières Assemblées générales continuent d'être très présents dans cette Assemblée, que ce soit la collaboration dans la Famille Vincentienne ou la collaboration interprovinciale. Ce dernier thème comprend la reconfiguration et une volonté de vivifier notre esprit missionnaire en encourageant nos jeunes en formation à raviver en eux un esprit missionnaire, et à être prêt à aller au-delà des frontières de leurs propres Provinces.

Je dois dire, en toute sincérité, que l'un de mes plus grands défis a probablement été de promouvoir l'idée de Congrégation internationale dans un esprit missionnaire. Nous nous heurtons là à l'un de nos

plus grands obstacles qui est le provincialisme. Je le répète, le provincialisme. Comme je le vois clairement de temps en temps dans certaines Provinces, on a l'impression que nous ne sommes rien de plus qu'une vague fédération. C'est sans doute une réaction due au gouvernement de la Congrégation trop centralisé avant nos Constitutions de 1984. Nos nouvelles Constitutions, même si elles réservent une certaine autorité au Supérieur général et son Conseil quant à l'orientation à donner à la Congrégation de la Mission, restent toutefois faibles par rapport à notre « internationalité ». Certaines indications montrent encore, à certains moments, le peu d'importance accordé à ce qui se passe au niveau international. Cela se traduit par une mauvaise communication entre le Supérieur général ou le Secrétariat et certaines Provinces, en particulier les Visiteurs. Je dois admettre que, durant ces douze années comme Supérieur général, j'ai vu une certaine amélioration dans la communication de la part d'un certain nombre de nos Visiteurs. Cependant, un autre obstacle, à part le provincialisme, est l'état d'esprit fermé de certains, qui ne peuvent voir au-delà de la frontière de leurs propres Provinces, et ne peuvent nous voir dans le cadre d'une opération missionnaire internationale au service de l'Eglise à travers le monde.

Un des efforts pour promouvoir notre dimension missionnaire a été la mise en place des missions internationales. Durant mes douze années comme Supérieur général, nous sommes passés de trois missions internationales, qui ont débuté avec mon prédécesseur, le Père Robert Maloney, à dix missions internationales officielles. En outre, nous avons élargi notre présence dans l'une de ces missions internationales, la Tunisie, avec une nouvelle présence apostolique dont ce pays a le plus besoin. Nous espérons étendre notre présence au-delà de la Tunisie, en Mauritanie, avec la présence d'un ou plusieurs autres confrères. Il me plaît de voir cela comme un nouvel élan missionnaire en l'honneur de notre 400ème anniversaire.

Outre les sept missions établies durant le temps de mon généralat, il y a un espoir pour d'autres missions aussi. Sur une base expérimentale, nous allons ouvrir une nouvelle mission à Beni, Bolivie. C'est un merveilleux champ d'évangélisation, dans les jungles et les rivières de ce pays. Cette mission a été commencée par les Filles de la Charité, qui, par manque de personnel, se sont retirées. Nous avons deux candidats missionnaires qui vont y aller, au moins à titre expérimental, de septembre à décembre cette année. J'espère que nous serons en mesure de développer cette mission.

Nous avons une autre demande du Belize, un pays qui fait partie et non, de l'Amérique centrale, où les Filles de la Charité ont une mission. Les évêques nous ont demandé de participer à cette mission pour accompagner les Filles de la Charité et subvenir aux besoins pastoraux de la population.

Un autre site possible, que j'ai visité récemment au Brésil, est Tefé, Amazonie, où notre confrère, Mgr Fernando Barbosa, nous a demandé de commencer une mission. C'est l'un des diocèses les plus pauvres du Brésil, et nous voulons répondre là où l'on a le plus besoin de nous et où les pauvres sont les plus abandonnés. Tel est notre appel en tant que membres de la Congrégation de la Mission.

Parfois certains m'ont conseillé la prudence sur l'ouverture de nouvelles missions, mais vraiment, dans mon cœur je sens que les demandes que nous recevons sont souvent très clairement des zones où les gens sont abandonnés. Ils veulent entendre la Bonne Nouvelle et c'est notre vocation de partager cette Bonne Nouvelle avec eux.

Dans cette même ligne, je voudrais souligner un aspect que je considère très important, c'est notre façon de collaborer avec la Famille Vincentienne. Chaque mission qui a été ouverte, tant durant cette administration-ci que durant la précédente, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, a été le résultat d'un appel à la mission par quelque branche de la Famille Vincentienne. Par exemple, nous avons été invités à la mission internationale à Cochabamba, Bolivie, par MISEVI. Nos missionnaires laïcs nous ont écrit pour nous mettre au courant des grands besoins dans une paroisse voisine, et nous y avons répondu. Nous espérons avancer vers un autre lieu où des besoins se font sentir, parce que le travail a été bien fait jusqu'à présent. Une autre mission au Bénin, Afrique, a été une réponse à une demande des Sœurs de la Médaille Miraculeuse, une communauté de Slovanie, fondée par une Fille de la Charité. Un groupe de Sœurs de la Croatie est allé au Bénin. La communauté a maintenant des sœurs natives et commence à se développer. La demande des Sœurs est venue de l'évêque. Nous avons répondu à cette nécessité et nous avons maintenant trois confrères polonais. J'espère que cette mission grandira au fil du temps.

Le reste des missions a été une réponse aux demandes formulées, directement ou indirectement, par des Filles de la Charité, que ce soit en Alaska (Etats-Unis) ou à Punta Arenas, en Patagonie (Chili), ou au Tchad. Dans cette dernière, non seulement nous avons maintenant une paroisse missionnaire là où se trouvent les Filles de la Charité, mais

également la responsabilité du petit séminaire, avec l'aide de certains de nos missionnaires de la Province du Congo.

Trois confrères travaillent maintenant dans notre mission en Angola et d'autres sont invités à participer et à élargir cette mission, parce que les besoins sont énormes. Ma première visite à cette mission fut en réponse à une invitation des Filles de la Charité et de la Famille Vincentienne. Et au cours d'un rassemblement avec des membres de la Famille Vincentienne, un jeune homme de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul s'est levé et m'a dit : « Père, la seule branche de la Famille Vincentienne qui n'est pas présente ici en Angola, est la Congrégation de la Mission. Les besoins sont grands, comme vous pouvez le voir ». Je lui ai répondu : « Je vous promets que lorsque je viendrai vous visiter, d'ici les deux prochaines années, il y aura une mission ». Dieu merci, nous y sommes, et la mission se porte bien.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la mission mise en place par l'administration de mon prédécesseur, le Père Maloney, a été étendue pour inclure les îles Trobriand, ainsi que le diocèse d'Alotau-Sideia, où se trouve notre confrère, Mgr Rolly Santos. Nous voulons donner priorité aux besoins de l'Eglise et aux appels des évêques, mais surtout aux évêques de notre Congrégation. Il semble juste que nous les soutenions, comme nos frères, dans l'accomplissement de leur mission.

La promotion des missions internationales est un exemple de la façon dont nous pouvons approfondir notre sens de l'internationalité. J'avais des doutes sur le fait d'aller de l'avant ou non, c'est pourquoi ce thème a été inclus dans le questionnaire pour les Assemblées domestiques et provinciales. En vérité, je fus surpris par l'écrasante réponse soutenant la continuation des missions internationales. Maintenant, mes frères, c'est une chose d'affirmer l'importance de continuer, mais une autre d'y arriver. Il s'agit maintenant d'encourager les confrères dès les premières étapes de leur formation, de cultiver en eux cet esprit missionnaire, et de les exhorter à y répondre. Dans les différents endroits où nous avons des missions, elles sont constituées, pour la plupart, de confrères de différentes Provinces ; c'est cela la collaboration interprovinciale. Ce sont nos missions internationales. Ce n'est pas toujours facile, mais il vaut la peine d'apprendre à considérer les cultures non comme une différence, mais plutôt comme une expérience d'enrichissement.

Nous avons compris les difficultés et nous avons essayé d'y faire face en donnant une meilleure formation aux supérieurs de la mission, et en invitant les confrères à participer à des programmes de formation

en vue d'une préparation à ces missions. Nous ferions davantage dans cette ligne, si nous pouvions obtenir l'aide financière nécessaire pour préparer les missionnaires. Nous ne voulons pas que ce soit un fardeau pour les Provinces, mais plutôt une réalité que la Congrégation de la Mission devrait assumer. Développons le sens missionnaire et encourageons nos jeunes, dès les premières étapes de leur formation, à animer dans leur cœur un esprit missionnaire pour répondre aux appels, même au-delà de leurs propres Provinces.

Cela ne signifie pas que je ne reconnais pas le besoin de missionnaires dans chacune de nos Provinces. Le besoin est réel, mais pas dans tous les cas. Il y a des endroits où je pense que nous sommes trop à l'aise. Nous sommes trop installés. Nous sommes trop enfermés dans nos propres zones de confort. Le pape François le dit, et nous le disons depuis fort longtemps. Vincent de Paul lui-même l'a dit. Sortons de nos propres zones de confort, allons de l'avant, et allons là où l'Église a besoin de nous. La réponse écrasante des confrères qui ont ouvert leurs cœurs aux missions internationales et aux Provinces missionnaires a entraîné un changement de vie. Ils rapportent des expériences de conversion, de transformation et ce sont les meilleures expériences de leur vie en tant que missionnaires de la Congrégation de la Mission. Pour ma part, je peux dire la même chose. Ma vie a changé radicalement quand je suis allé dans notre mission de la Province orientale des USA, en République de Panama. Je me souviens de chaque année de ma présence là-bas qui a eu un grand impact sur ma vie, en m'appelant à un engagement plus profond à la suite de Jésus-Christ, évangéliste des pauvres. J'ai entendu cette histoire de beaucoup, beaucoup d'autres confrères, qui ont participé à des missions au sein de leur propre Province, ou dans l'une des missions internationales que nous avons établies. Allons de l'avant dans cette ligne. Dans notre tradition vincentienne, saint Vincent de Paul nous a enseigné que le Saint-Esprit est un feu. Je l'ai dit dans une homélie, le dimanche de la Pentecôte, dans la maison de la Congrégation de la Mission à Jérusalem, en présence de trois membres de la Province d'Orient et des Filles de la Charité de la région, ainsi que des membres de mon Conseil général. Nous avons besoin d'allumer ce feu en nous-mêmes pour nous faire bouger, pour nous lever et sortir, et nous donner vraiment selon notre appel.

Si nous sommes fatigués, si nous sommes épuisés, c'est parce que nous ne méditons pas pleinement sur l'expérience des pauvres que nous rencontrons, afin de trouver la force dans la grâce de Dieu qui

vient à travers la prière. Permettez-moi de le dire. Nous devons prier davantage. Chaque lettre aux confrères, après une visite canonique, mentionne la nécessité d'approfondir notre sens de l'union avec Jésus-Christ dans notre prière et méditation personnelle, ainsi que dans notre prière commune. Nous devons réfléchir sur notre expérience de Jésus-Christ dans les pauvres que nous rencontrons, et nous en nourrir. Pourquoi sommes-nous fatigués ? Peut-être parce que nous ne nous abandonnons pas assez à Jésus-Christ dans la prière afin qu'il puisse allumer le feu de l'amour en nous pour aller prêcher la Bonne Nouvelle à ceux qui ont le plus besoin de l'amour de Dieu.

Permettez-moi de passer à un autre défi que je vois devant nous en tant que Congrégation missionnaire internationale ; c'est celui de la nécessité de collaborer plus étroitement avec d'autres qui partagent notre charisme, et avec ceux qui évangélisent et servent les pauvres dans notre Église. Notre Fondateur, saint Vincent de Paul, et Louise de Marillac, étaient parmi les premiers à promouvoir la collaboration avec les laïcs en fondant les Confréries de la Charité, suivies par la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité. En vérité, dès le début, ils ont travaillé ensemble, comme Famille Vincentienne, à la promotion de l'évangélisation. Pour ma part, ce furent 12 années de dur labeur, pour continuer ce que mon prédécesseur avait commencé. D'une façon ou d'une autre, nous nous sommes éloignés de ce sens de collaboration avec le temps. C'est sans doute parce que nous avons grandi, et chacune des branches a développé une attitude, à savoir : « Pourquoi avons-nous besoin des autres, quand nous pouvons tout faire avec notre propre force ? » Ces temps sont révolus, que nous soyons en nombre suffisant ou en décroissance. Nous avons besoin des uns et des autres comme Famille Vincentienne pour faire avancer le charisme que Jésus-Christ nous a donné par l'esprit de notre Fondateur, saint Vincent de Paul. Ce n'est plus d'actualité de vouloir être le centre d'attention, et de dire qu'une branche fait ceci et une autre cela. Nous faisons ce que nous faisons en tant que membres de la Famille Vincentienne au service de nos seigneurs et maîtres, les pauvres, afin de découvrir Jésus-Christ plus profondément en eux et de transmettre le message que nous le faisons ensemble.

Comme je l'ai répété partout où je suis allé, « Oui, le Supérieur général est l'animateur spirituel de la Famille Vincentienne, mais il le fait en collaboration avec tous les Responsables de la Famille Vincentienne à travers le monde ». Nous avons fait un grand effort au cours de ces douze dernières années, et en particulier ces six dernières,

afin d'inclure de plus en plus de membres qui vivent notre charisme dans la Famille Vincentienne. Ils veulent le faire. Ils sont enthousiastes à l'idée de faire partie d'une réalité plus grande que ce qu'ils sont. Il y a souvent eu des résistances de la part des branches plus traditionnellement établies, y compris nous-mêmes. Par conséquent, mes frères, allons de l'avant. Ouvrons nos bras à ceux qui partagent avec nous notre charisme. Donnons-leur la formation qu'ils recherchent. Encourageons-les à collaborer avec nous dans une mission commune, comme nous allons l'entendre dans cette Assemblée. J'ai demandé à un laïc, le Président de MISEVI-Espagne, de partager avec nous le point de vue des laïcs sur ce que cela signifie avoir une mission commune. Ils désirent travailler avec nous, pour réaliser ensemble la mission de Jésus-Christ, en évangélisant et en servant les pauvres.

Ce fut un long chemin. Il y a eu des hauts et des bas. Toutefois, la Commission pour la promotion du changement systémique, la Commission pour la collaboration au sein de la Famille Vincentienne et l'Initiative Haïtienne, mises en œuvre pour célébrer le 350ème anniversaire de la mort de saint Vincent et de sainte Louise, sont des signes que nous sommes en train d'avancer ensemble comme une famille.

Maintenant la grande question est : « Que doit-on faire de plus ? » La façon dont Vincent a influencé le changement et l'a entretenu fut en formulant des questions justes.

Il est temps maintenant de penser à une vision plus grande de ce vers quoi nous avançons – que sera le fruit de notre collaboration ou comme je préfère dire, de notre mission partagée, de l'accent mis sur le changement systémique ? Comment la Famille continuera-t-elle à être visible et efficace dans le monde ?

Comment faisons-nous la transition de notre réalité actuelle pour gérer le déclin vers une réalité qui permettra à notre évangélisation, notre service, notre spiritualité et nos valeurs de fleurir, grandir et durer ?

Et si nous parrainions un symposium se concentrant sur les 100 prochaines années de la Famille Vincentienne ? Il pourrait être constitué de la direction actuelle et des leaders d'hier qui peuvent apporter de la sagesse pour le soutenir. Nous pourrions susciter la contribution d'autres personnes importantes à l'intérieur et à l'extérieur de la Famille qui ont une vision globale et qui n'ont pas peur de l'articuler.

Et si nous créions « une ONG » vincentienne mondiale avec des filiales nationales couvrant les domaines de l'enseignement, de la santé et des services sociaux ? J'hésite à utiliser le terme ONG (Organisation Non Gouvernementale), parce que souvent nous comprenons mal ce qu'une ONG vraiment chrétienne, vincentienne de base pourrait réaliser. Néanmoins, je l'ai dit. Essayez de transformer votre compréhension à partir d'une perspective théologique vraiment vincentienne.

Je voudrais voir le regroupement des fonds patrimoniaux soutenir une telle entreprise et le transfert des actifs lui donner force. La Fondation Franz nous a encouragés à regarder vers la création d'un fonds méga-patrimonial dans cette optique. Je crois qu'aujourd'hui nous, comme une Famille prise collectivement, sommes probablement parmi les dix premières ONG dans le monde, mais nous n'avons pas pris le temps de le vérifier, encore moins d'utiliser notre influence pour obtenir une voix avec nos seigneurs et maîtres, dans des débats mondiaux sur la pauvreté.

Notre plus grand moyen de communication, « FamVin », commencé depuis plusieurs années avec la vision de John Freund se poursuit maintenant avec le travail du Père Aidan Rooney. C'est une tentative pour nous rapprocher d'une manière significative en utilisant les médias sociaux. Il est incroyable qu'au cours de mes visites, lorsque je demande à nos candidats comment ils ont appris telle nouvelle concernant la Congrégation de la Mission, certains me disent, « sur Internet » ou « sur votre site » ou « par Facebook ». Le contact se fait par les médias sociaux. Il s'agit pour nous d'en tirer parti et de promouvoir l'évangélisation des pauvres par notre charisme, avec le reste de notre Famille Vincentienne. Je prie afin que cela continue, car ce n'est pas une option, mais une obligation. Du moins, nos Constitutions nous engagent à travailler à la promotion de la Famille Vincentienne, mais par-dessus tout, c'est la meilleure façon, la plus importante et la plus efficace d'être fidèles à notre charisme d'évangélisation et de service des pauvres. Je pense avoir assez dit que nous, en tant que Congrégation missionnaire internationale, c'est en collaborant avec les autres dans une mission commune que nous ferons progresser notre charisme.

Je voudrais parler un peu de mes espoirs pour le nouveau Supérieur général et ses Assistants. Il n'y a rien dans nos Constitutions qui décrit le rôle d'un Assistant général, à part la nécessité d'effectuer les visites canoniques, de participer aux réunions du Conseil général,

et de vivre à la Curie généralice à Rome. Mais au cours de ces douze ans, j'ai essayé de diminuer la centralité du Supérieur général en facilitant une plus grande participation des Assistants généraux dans nos diverses responsabilités. Voilà pourquoi j'ai demandé, avant même d'être élu Supérieur général en 2004, un Assistant général de plus. A la dernière Assemblée générale, en 2010, nous avons pu obtenir ce cinquième Assistant. Considérant les différentes responsabilités attribuées aux Assistants généraux pour aider le Supérieur général dans l'animation de la vie de la Congrégation de la Mission et de la Famille Vincentienne, il est nécessaire d'avoir cinq Assistants généraux, dont l'un est le vicaire général. J'espère que nous continuerons à choisir les membres qui représentent la présence géographique de la Congrégation dans le monde. Nous devons être très conscients des lieux où notre présence est en croissance, dynamique, jeune, et qui, par conséquent, exige davantage d'accompagnement.

Nous savons, d'après les statistiques, que notre plus grande croissance est en Asie, en particulier au Vietnam et dans nos deux Provinces de l'Inde. Également en Afrique, surtout dans notre Province du Nigeria et notre nouvelle Vice-Province du Cameroun, ainsi que dans notre Province du Congo. Nous commençons à croître même dans nos missions internationales. Aux îles Salomon, la formation des candidats, attirés par le charisme du service des confrères, a été prise en charge par la Province de l'Océanie. De même pour la mission internationale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, nous espérons que ses membres puissent être formés avec l'aide et le soutien de la Province des Philippines. Dans un désir de renforcer notre présence, nous avons besoin d'un nombre suffisant d'assistants pour accompagner ces différentes zones géographiques.

Il est clair dans nos Constitutions, et je suis d'accord, que tous les Assistants généraux sont des Assistants généraux avec le Supérieur général de la Congrégation de la Mission. Il n'y a pas un Assistant général pour l'Afrique, ni un pour l'Asie. Mais, en raison des similitudes culturelles, c'est un avantage d'avoir cette présence au Conseil général afin de nous aider à comprendre et à discerner, pour que les décisions prises soient les meilleures pour cette région particulière du monde. Et cela réussit, surtout quand l'Assemblée générale choisit des candidats qui ont vraiment le cœur et l'esprit ouverts à l'internationalité de la Congrégation et la volonté de servir toute la Congrégation.

Dans cette dernière administration, quelques-unes des différentes responsabilités assignées au Conseil ont été importantes. Assisté du

Secrétaire général et du Procureur général, le Père Javier Álvarez, Vicaire général, nous a aidés dans ce que nous considérons être une de nos plus grandes Provinces, c'est-à-dire, les confrères en dehors de la Congrégation ou en situations difficiles. Nous devons veiller à prendre bien soin des confrères, parce que, comme je le disais au début, ils sont notre plus grande ressource.

Nous continuons aussi avec un Assistant général responsable de nos missions internationales qui, en collaboration avec l'Économiste général, s'occupe de la distribution de notre « Fonds Mission ». La priorité est toujours donnée à nos missions internationales, ainsi qu'aux Conférences des Visiteurs d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, dans ces régions du monde en voie de développement.

Le P. Stanislav Zontak a été le responsable de la formation continue au sein de la Congrégation. Il est la personne de liaison pour le programme du CIF et le programme des bourses d'études pour les confrères qui viennent étudier à Rome. Il a fait un excellent travail. Cependant, dans notre dernière évaluation est née l'idée avec laquelle je suis entièrement d'accord, qu'il y ait un Assistant général, officiellement nommé comme responsable de la formation, en collaboration avec le Supérieur général et le reste du Conseil, pour approfondir notre formation dans la Congrégation de la Mission. C'est l'un de nos plus grands besoins. Nous manquons de formateurs et nous avons besoin d'une bonne formation pour accompagner nos candidats. Nous voulons avancer de plus en plus vers la collaboration interprovinciale ou même internationale pour la formation de nos candidats, afin de briser ce sentiment de provincialisme et développer un sens encore plus aigu, non seulement de l'interprovincialité, mais aussi de l'internationalité de la Congrégation. Par conséquent, je demande que cette idée soit prise en considération. Nous parlerons de ce sujet pendant l'Assemblée.

Un des Assistants généraux, le P. Eli Chaves, a fait un travail formidable en accompagnant avec moi la Famille Vincentienne. Toutefois, afin de donner une plus grande croissance à la Famille Vincentienne, nous avons séparé le Bureau de la Famille Vincentienne de la Curie généralice à Rome, pour le rendre indépendant. Il fonctionne, au moins pour les deux prochaines années, à Philadelphie, sous la direction du P. Joe Agostino, qui est ici présent. En outre, il y a un autre confrère, le P. Flavio Pereira, dont les services ont généreusement été offerts à la Congrégation internationale par la Province d'Amérique Centrale. Ceci est évidemment un projet en

collaboration avec la Famille Vincentienne et l'aide des Filles de la Charité, Sœur Marge Clifford et, espérons-le, d'autres collaborateurs.

L'idée a germé de donner une plus grande autonomie à la Famille Vincentienne, toujours sous la direction, la supervision et l'animation spirituelle du Supérieur général, afin d'aider chacune des différentes branches, comme je l'ai mentionné, à grandir dans la collaboration et à faire avancer le charisme, d'autant que nous célébrons les 400 ans de notre présence dans le monde. Sans doute pour aider à diminuer le fardeau ou les responsabilités du Supérieur général, qui accompagne au moins trois branches dont il est directement responsable en tant que directeur général, il serait peut-être judicieux que les Assistants généraux aident le Supérieur général en accompagnant une ou les trois branches à leurs réunions. Ces branches, la JMV, l'Association de la Médaille Miraculeuse et MISEVI, reconnaissent l'importance et la nécessité de la présence du Supérieur général ou son délégué.

Une autre responsabilité donnée à l'un des Assistants généraux est la relation avec les organismes en dehors de la Congrégation. L'Union des Supérieurs Généraux a un comité bien développé de Justice, Paix et Intégrité de la Création, dans lequel nous devrions être très actifs et participatifs. Un Assistant général accompagne ou sert de lien avec notre représentant des Nations Unies. Le P. Joe Foley a très bien assumé ce rôle pendant de nombreuses années ; il a été remplacé récemment par un jeune confrère colombien, de la Province de l'Ouest USA, le P. Guillermo Campuzano. Le P. Guillermo continue, en tant que notre représentant à l'ONU, l'expansion de notre force et de notre présence par l'adhésion à un autre niveau plus important, en nous permettant de contribuer à des décisions qui pourraient profiter à ceux qui vivent dans la pauvreté.

L'Econome général a comme responsabilité d'être notre lien avec l'Office de Solidarité Vincentienne qui, sous la direction du P. Miles Heinen, a fait un beau travail au cours de ces dernières années, en particulier durant les six dernières années de cette administration. Comme vous pouviez vous en rendre compte par la correspondance que vous avez reçue du Supérieur général, les dons ont diminué, et nous n'avons donc pas été en mesure de financer régulièrement les micro-projets qui ont été présentés à l'Office de Solidarité Vincentienne. Cependant, nous essayons de le renflouer, et même de mettre en place la base pour le fonds de l'Office de Solidarité Vincentienne en général. Nous avons sollicité la collaboration non seulement de quelques Provinces choisies qui, dans le passé, ont été

d'un grand soutien à l'Office de Solidarité Vincentienne, en particulier les Provinces des États-Unis. Nous avons également sollicité l'aide d'autres Provinces qui pourraient ne pas avoir beaucoup de ressources économiques, mais qui peuvent être en mesure de contribuer et d'agir d'une manière que nous appelons la solidarité. Je veux être très simple et clair. À mon avis, et selon nos Constitutions, l'aide économique que nous apportons à nos Provinces en développement n'est pas une question de générosité mais de solidarité. Par conséquent, selon notre Statut fondamental sur la pauvreté, nous sommes appelés à nous assurer qu'il n'y ait pas de différences entre nous en tant que membres de la Congrégation de la Mission. Je l'ai dit et je le répète ici, c'est une chose très triste de faire des distinctions entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas. Ces différences ne devraient jamais exister dans la Congrégation de la Mission. Nos efforts pour aider les uns et les autres à accomplir notre mission fidèlement doivent être démontrés dans la solidarité, non seulement par des moyens financiers, mais aussi par le partage des missionnaires disponibles qui pourraient aller là où ils sont appelés pour aider une Province ou une mission internationale. Voilà ce qu'est la solidarité, et notre Économe général vous en dira davantage à ce sujet.

J'arrive à la fin de ce discours d'ouverture. Permettez-moi de répéter ce qui a été mon expérience lors de ces 12 dernières années, et ce que je vois comme défis pour nous dans l'avenir.

Certains se plaignent que nos effectifs sont en baisse ; c'est vrai en certains endroits dans le monde mais non dans d'autres. Mon espoir est que notre objectif ne soit pas le simple maintien du statu quo, mais que nous soyons plus charismatiques. Encourageons la créativité, elle permettra à la Congrégation de croître. Peut-être est-il temps pour ceux de l'hémisphère nord de se laisser évangéliser par ceux de l'hémisphère sud ? Même si le plus grand nombre de missionnaires vient de l'Europe, c'est l'une des zones qui a le plus besoin d'évangélisation en ce moment. Les besoins sont grands partout où nous sommes présents. J'espère que nous garderons vivant notre appel pour répondre à ceux qui ont besoin d'entendre la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

En conclusion, je vous encourage, en tant que membres de cette Assemblée générale, à vous préoccuper du Supérieur général et son Conseil, et à ne pas vous concentrer uniquement sur le Supérieur général. Un homme seul ne peut faire ce travail ni le réaliser efficacement. Nous avons besoin d'un Supérieur général et d'un

Conseil qui soient collaboratifs, prêts à ouvrir leurs cœurs à une plus grande connaissance de chacune de nos Provinces et à travailler en collaboration avec notre Famille Vincentienne. J'encourage les relations en profondeur. Nous recommandons au Supérieur général et son Conseil de faire en sorte que les Assistants généraux visitent plus fréquemment les différentes Provinces. Cela leur permettra de connaître la réalité de la Province, des membres et de leurs préoccupations. Ils peuvent y retourner plus tard pour faire la visite canonique. Je sais que c'est beaucoup pour une période de six ans, mais c'est faisable. Ainsi, ils pourront recueillir des informations et réfléchir ensemble, ce qui leur permettra de prendre des décisions pour le bien des Provinces, pour le bien des missions internationales et pour le bien de la Congrégation de la Mission dans sa mission commune, ensemble avec la Famille Vincentienne.

Du Secrétaire Général

Giuseppe Turati, CM

Introduction

Au programme de l'A.G il y a un espace réservé à la conférence du Secrétaire général. Celle que j'ai préparée propose trois objectifs :

- d'abord, présenter quelques données statistiques pour que les membres de l'Assemblée générale puissent avoir une vision globale et réaliste de la situation de la Congrégation dans sa totalité et dans quelques-unes de ses importantes dynamiques internes ;
- en second lieu, présenter brièvement les instruments utilisés pour recueillir ces données ;
- en troisième lieu, donner quelques informations pour une bonne communication entre la Curie Généralice et les Provinces.

A partir de ces objectifs, je diviserai mon intervention en trois parties.

- 1). Les données statistiques relatives à la Congrégation dans sa totalité et dans quelques-unes de ses articulations (Provinces, Conférences, Continent)
- 2). Les instruments à notre disposition pour recueillir et analyser des données (catalogue imprimé et en ligne ; en plus une base de données à l'usage interne de la Curie Généralice)
- 3). Quelques brèves informations pour une communication efficace entre la Curie Généralice et les Provinces.

1. Données statistiques

1.1. *Données relatives aux personnes*

1.1.1. *Nombre total des membres.* Les membres de la Congrégation au 31 décembre 2015 étaient 3187. La comparaison de cette donnée avec celle de la précédente Assemblée générale (2010) montre une baisse totale de 112 membres, avec une diminution au pourcentage d'environ 3,4% et une diminution moyenne de presque 20 confrères par an.

1.1.2. *Par le status des membres.* En détaillant le nombre total en fonction du *status* des membres on a les données suivantes: 34 évêques

dont 2 cardinaux, 2919 prêtres, 50 diacres dont 3 permanents, 141 frères incorporés, 43 séminaristes déjà incorporés. À ceux-ci qui sont les membres effectifs appartenant à la Congrégation, il faut ajouter 227 séminaristes admis, 168 séminaristes au séminaire interne, 474 aspirants, pour un total de 869 jeunes en recherche de la vocation.

1.1.3. *Par Conférence.* La répartition des membres par Conférence démontre :

- La répartition des confrères dans le monde,
- le *trend* de la Congrégation durant ces dernières années (là où elle diminue et là où elle augmente).
- A l'aide de quelques graphiques nous pouvons visualiser la répartition synchronique et diachronique par Conférence.

Nous devons nous rappeler qu'en 2010 le Vietnam faisait partie de la CEVIM (comme Région de Paris) et maintenant de l'APVC (comme Vice-province autonome).

1.1.4. *Par Continent.* Si nous détaillons les données par Continent, nous avons les données suivantes : dans ce cas, le choix a été fait d'attribuer les Régions aux Continents où elles se trouvent. Par exemple, le Rwanda-Burundi et le Cameroun (qui au 31 décembre 2015 étaient encore une Région de la Province de Paris) ont été comptés en Afrique.

1.1.5. *Les Absents.* Une Base de Données (BD) disponible à la Curie Généralice permet de connaître cette donnée en temps réel, soit en termes absolus, soit par Province soit par typologie d'absence (v. BD « absents »). Au 31 décembre 2015 les absents étaient 178, ainsi répartis : 25 avec la permission de leur Visiteur (C. 67), 7 avec la permission du Supérieur général (C.70), 17 *ad experimentum* en vue de l'incardination dans un diocèse, 128 absents illégitimes et un cas particulier (un confrère a disparu et n'est plus jamais réapparu).

1.1.6. *Les Sorties.* De 2010 à 2015 (dans l'arc de six ans) 133 confrères sont sortis, ainsi subdivisés : 13 par dispense accordée par le Supérieur général, 42 pour l'incardination dans un diocèse, 41 a été renvoyés dont 30 ipso facto et 11 avec procès, et 37 ont reçu la dispense *ab omnibus oneribus* (AOO) du Saint Siège.

Une Base des Données disponible à la Curie nous permet de les classer par type de sortie ou par Provinces auxquels ils appartenaient respectivement (v. DB « sortis »).

- Une donnée qui me semble importante est que sur 133 confrères sortis, ceux qui ont quitté la CM pour s'incardiner dans un diocèse ont été presque 7 par an : cette donnée est un indice de faiblesse du vœu de stabilité et donc du sens d'appartenance.
- Les renvois *ipso facto* (en général pour avoir contracté mariage ou attenté de le faire) en sont 30 (donc 5 par an) : cette donnée est également un indice de faiblesse par rapport au vœu du célibat.
- Les renvois après deux admonitions (procès de renvoi entamé d'une façon générale pour violation du vœu d'obéissance) sont relativement peu (ils sont 11).

Les laïcisations en sont 37, mais la donnée doit être interprétée ainsi : 37 sont les laïcisations qui ont conduit des confrères, qui nous appartenaient encore, à laisser la CM. À ceux-ci ont été ajoutés 15 autres dispenses AOO accordées par le Saint Siège à des confrères qui étaient déjà sortis de la CM, donc pour un total de 52 dispenses AOO (c'est-à-dire laïcisation).

Le nombre total est haut, grâce aussi à l'effort fait par quelques Visiteurs pour résoudre des situations qui traînaient depuis des années, voire des décennies.

N.B. Je voudrais profiter de l'occasion pour souligner l'importance que soient communiqués, par les Provinces, avec exactitude et rapidité les données relatives aux absences et aux sorties, autrement les données à disposition du SG et de son Conseil, ou qui sont présentées par des occasions comme celle-ci, ne seront pas exactes et leur interprétation en sera facilement faussée.

1.1.7. *Les Défunts*. Les défunts durant ces six dernières années ont été 395, avec une moyenne d'environ 65 par an.

1.1.8. *Les nouveaux incorporés*. Durant les six dernières années, 391 nouveaux membres incorporés ont été signalés par les Provinces, subdivisés ainsi par Conférence : APVC 120, CLAPVI 102, COVIAM 82, CEVIM 63, NCV 24. Nous pouvons remarquer que s'il n'y avait pas de sorties et de renvois, incorporés et défunts s'équilibreraient.

1.2. Données relatives à l'organisation institutionnelle

Division interne. La Congrégation est organisée par Provinces, Vice-provinces, Régions et maintenant il y a aussi une maison canonique qui dépend directement de la Curie Généralice (comme les Missions internationales). Nous disposons d'une Base de Données (v.

BD « TERRITOIRES ») qui nous montre facilement que nous avons 41 Provinces actuellement, 5 Vice-provinces, 8 Régions, une maison dépendant directement de la Curie (depuis le 1^{er} août 2015 la Hollande n'est plus une Province, mais une maison dépendant directement de la Curie Généralice).

1.2.2. Nous disposons aussi d'une Base de Données (v. BD « MISSIONS »), qui nous donne un tableau de notre présence dans les missions, même s'il n'est pas facile d'avoir des critères sur lesquels sont aujourd'hui les terres de mission : nous en avons dressé une liste de 20 dont 10 missions internationales, qui dépendent directement du Supérieur général.

1.2. Quelques brefs commentaires sur les données statistiques

1.3.1. En ce qui concerne les personnes, la baisse numérique n'est pas significative : le trend commencé depuis des décennies continue, on voit la baisse dans l'hémisphère nord et la croissance dans l'hémisphère sud. Cela signifie que continue le processus de déplacement de notre présence vers le sud de la planète. Ceci comporte au moins deux gros défis :

- comment stopper le phénomène de la baisse des vocations dans les Provinces dont le nombre est en diminution ;
- comment assurer une formation adéquate dans les Provinces qui ont beaucoup de vocations.

1.3.2. Crises vocationnelles ? Un sujet que l'on discute souvent et est-ce juste ou non de parler de « crise vocationnelle » dans la Congrégation. Si nous nous laissons guider par des nombres, plus que par des lieux communs, nous devons conclure que dans la Congrégation il y a des changements numériques, mais pas de crise vocationnelle. Si nous comparons le nombre total des membres *incorporés* (3187) avec le nombre total des membres *admis* (soit ceux-là qui sont en train de faire le séminaire interne soit ceux-là qui l'ont déjà fait et qui ne sont pas encore incorporés) plus les *aspirants*, nous voyons que le total des admis et des aspirants est de 869, donc presque un tiers des incorporés : ceci est une donnée encourageante pour le futur de la Congrégation.

1.3.3. Une autre réflexion relative aux personnes concerne les *confrères absents*. Ils sont 178 actuellement : ils ne sont pas peu. Par contre ils sont peu ceux-là qui, d'une situation d'absence ou de

difficulté, réintègrent la communauté. Cette donnée suscite deux questions :

- Que faut-il faire à l'étape de la formation initiale et permanente pour renforcer le vœu de stabilité ?
- Comment accompagner les confrères en difficulté et les aider à rester fidèles à la vocation ?

1.3.4. En ce qui concerne les institutions, *un processus de reconfiguration* interne et entre Provinces a déjà commencé et se poursuivra encore dans les prochaines années, durant lesquels il y aura des variations continues, de façon prévisible, sur le nombre et sur la typologie juridique des diverses subdivisions entre Provinces, Vice-provinces et Régions.

2. Instruments de catalogage.

Aujourd'hui la Congrégation dispose de deux instruments de recueil et de renseignements sur les données personnelles et statistiques.

2.1. *Le catalogue imprimé*

2.1.1. Il est connu de tous les confrères pour sa tradition séculaire (le catalogue imprimé le plus ancien que j'ai trouvé au Secrétariat général remonte à l'année 1874). Il est certainement très pratique et utilisé par une grande majorité de confrères.

2.1.2. Il a malheureusement quelques limites : a) il est très coûteux : pour sa réalisation et l'expédition, le coût total de la dernière publication a été au-delà de 20.000 euros (environ €15 000 pour l'impression et les autres €5 000 pour l'expédition aux Provinces) ; b) A peine publié, le catalogue est déjà « vieux », parce que les changements dans la Congrégation arrivent en continuité, soit pour les personnes soit pour les maisons ; c) l'expédition n'est pas toujours facile : quelques Provinces n'ont jamais reçu les catalogues qui leur ont été expédiés, donc ils ont été perdus (en outre, certains pays imposent une taxe sur leur valeur). Ces limites n'ont pas empêché que la majorité des confrères aient demandé au Supérieur général de continuer la publication, tandis que la dernière Assemblée générale avait cru plus opportun d'introduire un catalogue en ligne. La reprise de l'impression du catalogue, qui avait été interrompue, a été une première nouveauté pour les six ans qui se terminent. Pour essayer de réduire les dépenses

pour l'impression du catalogue, nous avons cherché récemment un imprimeur plus économique et nous l'avons trouvé chez l'Édition *La Milagrosa* de Madrid.

2.2. *Le catalogue en ligne*

2.2.1. Le catalogue en ligne a été introduit après la dernière Assemblée générale et, après de nombreuses difficultés pour l'ajuster aux exigences propres de la Congrégation, il est aujourd'hui efficace et mis à jour en temps réel, évidemment selon les informations que nous recevons. C'est la deuxième grande nouveauté de ces six dernières années.

2.2.2. Celui-ci également a quelques limites :

- le premier est qu'il n'est pas facile d'accès pour tous, en particulier pour celui qui n'a pas l'habitude de travailler à l'ordinateur comme les confrères plus âgés, ou pour celui qui n'a pas facilement accès à l'internet (comme dans les pays où la connexion n'est pas bonne) ;
- la mise à jour effective des données dépend évidemment de la rapidité avec laquelle les Provinces signalent les changements de telles ou telles données (certaines sont très efficaces, d'autres moins, et certaines autres laissent plutôt à désirer).

2.2.3. Il y a cependant quelques avantages considérables :

- le premier est que, au moins pour les Provinces qui communiquent rapidement les changements, leurs données sont à jour (et je crois pouvoir dire que, le nombre de ces Provinces est en train d'augmenter tout doucement) ;

2.2.4. le second avantage est que, si le catalogue en ligne est bien utilisé (au moins par les secrétaires provinciaux) il pourrait devenir la base du catalogue imprimé. En d'autres mots, je souhaite qu'à l'avenir on puisse partir des données à jour du catalogue en ligne pour créer le catalogue imprimé, avec des avantages évidents en termes de temps, d'argent et aussi de produit final, car les données seraient plus à jour et le catalogue pourrait être imprimé périodiquement (par exemple, tous les six mois) peut-être même directement des Provinces.

2.3. *Démonstration de la manière d'y accéder et d'utiliser le catalogue en ligne (s'il y a du temps et accès au réseau)*

Il suffit de mémoriser trois choses :

- L'url : cmdb.cmglobal.org

- Son propre ID qui en général se crée avec le nom de famille suivi de la première lettre du nom (ex. turatig)
- Le mot de passe que chacun crée librement suivant quelques critères qui sont indiqués. Celui qui n'a pas son propre mot de passe ou qui ne l'a pas encore, peut s'adresser au Secrétariat général qui se chargera de le lui en envoyer.

2.4. Programme de protocole

2.4.1. Une troisième grande nouveauté des six dernières années qui se terminent a été l'introduction d'un programme de protocole informatique. Lorsque j'ai commencé mon service en janvier 2011 au secrétariat général, il n'y avait aucun programme informatique pour l'archivage des documents.

2.4.2. Avec le consentement du Conseil général il a été décidé d'acheter un paquet de quatre programmes qui permettraient l'archivage informatique de toute la documentation des archives courantes (Protocollon) des confrères individuels (Personam), des archives historiques (Archivium) et de la bibliothèque (Librum).

2.4.3. Une telle introduction a augmenté la quantité de travail, dû surtout à l'insertion des données, mais elle offre l'avantage de faciliter la recherche des documents à une date éloignée de la date de leur création.

2.5. Changement de personnel

2.5.1. Les nouveautés introduites ont changé les exigences du travail du Secrétariat qui a connu un renouvellement du personnel. D'abord je signale l'arrivée d'un confrère comme Vice-secrétaire et responsable de la revue Vincentiana, c'est le P. Álvaro Mauricio FERNÁNDEZ MONSALVE (Colombien). Sa présence assure, entre autres, le travail ininterrompu du Secrétariat durant toute l'année, chose qui ne pouvait être assurée par une unique personne responsable du Secrétariat. Aussi le retour au Secrétariat de Sr Ann Mary, Fille de la Charité, a enrichi le staff avec sa compétence et sa langue maternelle (l'anglais), rendant en outre possible la réduction d'un membre salarié du staff précédent, avec une épargne économique considérable.

3. La communication entre la Curie Généralice et les Provinces

Je voudrais rappeler brièvement maintenant quelques éléments qui, à mon avis, sont importants pour assurer une bonne relation entre le Curie Généralice et les Provinces.

3.1. *L'utilisation des adresses officielles de la Curie*

3.1.1. Les adresses officielles de la Curie sont deux :

cmcuria@cmglobal.org et *secgen@cmglobal.org*. En général il convient d'utiliser une de ces deux adresses pour toute la correspondance entre les Provinces et la Curie Généralice. Le Secrétaire général imprime et transmet toute la correspondance reçue au Supérieur général. En cas d'urgence, il la transmet immédiatement par courrier électronique si le SG est absent.

3.1.2. *Pourquoi envoyer à la Curie ?* Si on écrit personnellement au Supérieur général, celui-ci, d'une façon générale, transmet les courriels au Secrétaire général pour la mise aux archives, mais parfois les pièces jointes ne suivent pas. Donc, lorsqu'on écrit directement au Supérieur général il est bon d'ajouter également un Cc à une des deux adresses officielles, afin que toute la documentation soit conservée aux archives (sauf les communications strictement personnelles, qui sont généralement rares).

3.1.3. *Comment écrire ?* S'il s'agissait des documents d'une certaine importance, il serait mieux de les envoyer en pièce jointe sous format pdf : les programmes du courrier électronique sont les instruments pour l'envoi, comme l'enveloppe et les timbres (personne n'envierait une lettre ouverte sans enveloppe, en mettant un timbre sur la lettre. Le contenu d'un pdf (qui est comme une photo) se conserve mieux qu'un simple courriel.

3.2. *L'importance d'indiquer exactement l'objet de la communication*

3.2.1. En général, on sous-estime l'importance d'indiquer avec précision l'objet des courriels. En réalité, lorsqu'à un moment éloigné de l'envoi d'un courriel, on cherche à le récupérer, si l'objet de celui-ci est bien spécifié on le trouve facilement, par contre si l'objet porte des renseignements vagues (comme : lettre pour le Supérieur général ou salutations...) il sera impossible de le retrouver.

3.3. *Communication des données et des informations personnelles*

3.3.1. Si la Curie dispose dans sa Base de Données des adresses de courrier électronique et des numéros de téléphone portable des

confrères à titre individuel, ceux-ci peuvent être contactés facilement et rapidement par le Supérieur général, quand il y a une nécessité. Il est bon que chaque confrère ou le Secrétaire provincial communique de telles données, en indiquant si le confrère désire qu'elles soient publiées sur le catalogue en ligne ou s'il préfère que ce soit réservé à la Curie.

3.3.2. Il y a aussi le *curriculum vitae* des confrères qui est conservé dans les archives de la Curie. Il arrive parfois que le Supérieur général en ait besoin (par ex. à l'occasion d'une nomination) ou sur demande de quelque évêque (évidemment au moment d'une consultation en vue d'une nomination épiscopale) et malheureusement il ne dispose que les trois dates du catalogue imprimé (naissance, admission, ordination).

3.3. *La remise du mot de passe à son successeur*

3.4.1. Lorsqu'un Visiteur termine son mandat, il doit laisser à son successeur le mot de passe des adresses officielles du courrier électronique de la Province. Il est arrivé que cela n'ait pas été fait, et le courrier envoyé par le Secrétaire général est resté pendant des mois dans le serveur, sans qu'il ait été lu.

Du Procureur Général et Postulateur Général

Shijo Kanjirathamkunel, CM

Introduction

C'est une version modifiée du Powerpoint présenté à l'Assemblée Générale. Ce texte est incomplet puisqu'il sera sans diapositives. Pour plus de clarté, j'ai retravaillé le texte.

Mise à jour de l'office du Procureur Général

Pour ne pas donner des statistiques abstraites sur le nombre de cas traités, certaines des obligations seront mentionnées dans le texte.

La référence principale au sujet de l'office du Procureur sont les Constitutions, art. 119, paragr. 1 à 4 ; les Statuts, art. 59 et 63 et Le Guide Pratique du Visiteur p. 100.

On peut donc résumer ainsi l'office du Procureur : s'occuper, avec la permission du Supérieur Général et après consultation des Visiteurs, des demandes de permissions ordinaires du Saint-Siège ; s'occuper avec le Saint Siège des affaires de la Congrégation, des provinces, des maisons, et des membres. Le Procureur peut participer au Conseil Général, mais sans voix active, quand il est appelé à remplacer un Assistant absent. Il est d'office membre de l'Assemblée Générale.

Nous pouvons dire en un mot, que le Procureur Général est le lien entre le Vatican et la Congrégation. Il est le représentant légal auprès du Saint Siège de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

- 1). Le Procureur Général entre en fonction quand les Provinces demandent une invitation pour obtenir un visa d'entrée à Rome. La lettre une fois écrite, le Procureur Général se rend au Vatican pour la signer de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés Apostoliques, ensuite pour une autre signature du Secrétaire d'Etat. Il lui arrive d'attendre

plus d'une heure pour la signature. Durant ces trois dernières années (puisque je suis nommé depuis trois ans seulement), nous avons fait 114 lettres d'invitation pour les lazaristes et la Famille Vincentienne.

Quand on envoie une demande à la Curie Générale, il faut l'accompagner d'une photocopie du passeport (valide au moins six mois avant la date d'entrée en Italie) et le jour exact où le demandeur doit être à Rome.

Pour s'assurer que le Visiteur a accordé la permission, la demande doit être faite par le Visiteur et non par le Confrère lui-même. Le Supérieur Général vient d'envoyer aux provinces, vice-provinces et missions des détails à ce sujet.

- 2). Quand une province demande une dispense pour un confrère, le Procureur rassemble les documents et les soumet à la Congrégation du Clergé. Une fois que la Province a rassemblé tous les documents et les a envoyés au Supérieur Général, Le Procureur Général prend possession matériellement et intellectuellement de ces documents. Il vérifie si tous les documents sont complets, il vérifie leur authenticité, leur présentation et résume des centaines de pages en deux pages. Il écrit ses recommandations et décide s'il doit porter le cas au Vatican ou non. S'il trouve des documents manquants ou s'il trouve que les preuves ne sont pas bonnes, il demande à la province des renseignements à ce sujet. Ces documents supplémentaires reçus, il les étudie de nouveau et il les soumet au Vatican s'il les juge en bon ordre.

Il faut entre six mois et un an pour que ce processus aboutisse au Vatican. Nous avons mené ce processus 26 fois durant ces trois dernières années. La dispense a été accordée pour tous. Cela grâce aux Visiteurs qui ont pris la peine de préparer le dossier selon ce qui est demandé, bien que je sois quelque fois un peu exigeant.

- 3). Quand la Curie Générale a besoin d'un passeport du Vatican, une *tessera* (une espèce de carte d'identité vaticane), une *nota verbale* (un document pour obtenir un visa), d'envoyer des lettres par la valise diplomatique, une signature spéciale pour un document, le Procureur Général doit se rendre au Secrétariat Secrétaire d'Etat du Vatican. Le Procureur Général passe par une demi-douzaine de Gardes Suisses, entre dans un ascenseur aux parois boisées, puis, conduit à travers

une immense salle tapissée, il lui est demandé d'attendre. On doit être capable de parler ordinairement l'italien ; mais on accepte le français, l'anglais et l'espagnol.

- 4). Pour vendre une propriété, la province a besoin de la permission du Supérieur Général. S'il faut l'approbation du Saint Siège (pour chaque pays, il y a une limite des dépenses à ne pas dépasser sans l'approbation du Saint Siège), le Supérieur Général demande au Procureur Général de soumettre ce document à la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de vie apostolique. Après avoir examiné le document et vérifié que tout est en ordre, le Procureur Général écrit une lettre au Cardinal Préfet, se rend au Bureau des Religieux et lui soumet le document. Nous avons fait 14 aliénations pour la CM durant ces trois dernières années. Chaque cas prend trois à six semaines.
- 5). Après une béatification/canonisation, il nous faut obtenir l'approbation par la Congrégation du Culte Divin, des textes liturgiques propres et leur insertion dans le calendrier liturgique. La Congrégation du Culte Divin peut nous demander de revoir notre Calendrier Vincentien et d'y faire des changements quand il y a de nouvelles normes. C'est ainsi que cela s'est passé pour le Nouveau Calendrier Liturgique et le changement de la date de la fête de Sainte Louise.
- 6). La sortie de la CM. Elle a lieu ipso facto en contractant un mariage civil et/ou en renonçant à la foi catholique, selon le Canon 694, ou pour d'autres raisons mentionnées dans le Canon 696. Selon le cas, le processus sera long ou court. Le dossier est préparé par la Province, et le Supérieur Général avec son Conseil prononce la démission qui sera prise au Saint Siège pour confirmation. Durant les trois dernières années, nous avons présenté 22 démissions. 19 en ont été confirmées par le Vatican. Il est important de faire les avertissements canoniques prévus par la loi.

L'un de nos défis est de supprimer les noms des confrères qui sont, depuis plusieurs années, marqués comme illégitimement absents des provinces. Chaque visiteur se doit de commencer lui-même les démarches de démission. La Curie vous aidera dans l'établissement de ce dossier.

7). Nous avons à la Congrégation de la Doctrine de la Foi quelques cas d'apostasie, de quelque diacre essayant de célébrer la Sainte Messe etc. La première étape est de signifier immédiatement le décret de démission des ministères, puis d'en informer la Curie avec un complément de documents pour que nous puissions informer la CDF. Les premières investigations doivent être faites par le Visiteur qui attendra la décision de la CDF.

Abus sur Mineurs : Nous avons porté à la CDF quelques cas. Cependant, il reste beaucoup de cas qui sont déjà portés devant les tribunaux civils. Mais nous devons avertir la CDF pour la procédure ecclésiastique.

- a). Seule la CDF est compétente pour les cas d'abus sur mineurs
- b). Il est obligatoire d'informer la CDF sur les démarches préliminaires et les documents reçus
- c). Remplir un tableau fourni par la CDF (vous pouvez l'avoir du Procureur Général)
- d). La protection de l'accusé par les Supérieurs est une infraction.

8). Avec les autres Congrégations au Vatican :

- a). La Congrégation des Eglises Orientales : Séminaire interne/ordinations, etc. Nous avons eu des permissions pour quelques séminaristes orientaux d'entrer au Séminaire Interne de la Congrégation et de recevoir le diaconat et le sacerdoce selon le rite latin.

La Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples : plusieurs affaires

La Pénitencerie Apostolique : Pour renouveler ou demander des indulgences partielles ou plénières à l'occasion de certains événements importants de la Famille Vincentienne.

9). Autres Obligations

- a). Correspondance entre les Visiteurs/Vice-Visiteurs/Supérieurs des missions / confrères.
- b). Expliquer, à la demande, les procédures/normes/doutes.
- c). Se procurer des tickets pour les audiences papales
- d). Obtenir une Bénédiction Papale
- e). Aider Provinces et confrères dans l'achat de livres à la Librairie Vaticane.

10). Les Filles de la Charité

Tout travail officiel en lien avec le Saint Siège passe par le Bureau du Procureur Général. Durant les trois dernières années, il y eut 17 aliénations, 10 lettres d'invitation, un renouvellement de passeport et deux donations

MISE À JOUR DU BUREAU DU POSTULATEUR GÉNÉRAL

Le Postulateur Général est une personne qui suit les causes de Béatification ou de Canonisation dans les démarches juridiques instituées par l'Eglise Catholique Romaine. Les grands ordres religieux désignent un de leurs membres pour être Postulateur Général des Causes. Le Postulateur Général doit résider à Rome.

Voici les références concernant le Postulateur Général : nos Statuts, art 62, § 2. Par un mandat écrit du Supérieur Général, le Procureur Général auprès du Saint Siège, peut remplir l'office de Postulateur Général de la Congrégation à la Curie Romaine, selon les normes de la loi.

1. Introduire une cause

Tout le monde peut introduire une cause de béatification cinq ans après la mort et, préférablement, avant 30 ans, pour :

- a). Une réputation de sainteté pendant ou après la mort d'un Confrère / un membre de la Famille Vincentienne
- b). Un martyr pour la foi en Jésus Christ.

2. Pour introduire une cause de béatification, il est requis :

- a). Un Acteur : responsable de la promotion et du financement de la Cause. Chez nous, c'est le Visiteur qui introduit les démarches et la province devient l'Acteur ;
- b). Un Postulateur : Nous avons un Postulateur pour la CM et les Filles de la Charité qui prend en charge les démarches ;
- c). Un Vice-Postulateur nommé par le Postulateur et pris dans la Province concernée ;
- d). Le Supérieur Général et la Supérieure Générale peuvent introduire une Cause au nom de la Congrégation ou de la Compagnie.

3. Deux étapes importantes :

- a). L'étape diocésaine : L'évêque ordonne de rassembler les documents et les preuves au sujet de la demande du Postulateur Général.
- b). L'étape romaine : La Congrégation pour les Causes des Saints étudie scientifiquement et systématiquement les documents et les preuves collectés durant l'étape diocésaine.

4. Les Causes de la Famille Vincentienne introduites

1. Le Bienheureux Frédéric Ozanam (1813-1853)

Antoine-Frédéric Ozanam (Milan, 23 avril 1813- Marseille 8 septembre 1853) était un universitaire français. Il a fondé, avec des amis étudiants, les Conférences de Charité, connues plus tard comme la Société Saint Vincent de Paul. Il a été béatifié par le Pape Jean Paul II dans la Cathédrale notre Dame à Paris en 1977. Un présumé miracle au Portugal est sous étude pour la canonisation.

2. Le Vénérable Janez Francisek Gnidovec, CM (1873-1939)

Né à Veliki Lipovec (Ljubljana, Slovenia) le 29 septembre 1873, il mourut à Ljubljana le 3 février 1939. C'était un évêque et un grand missionnaire. La Sainte Mère Teresa de Calcutta écrivit à ce sujet l'inoubliable visite qu'elle lui fit en novembre 1928. Il l'a bénite et lui a remis un crucifix de mission. Elle dit : « *C'était un saint... Nous savons tous cela... Quand j'ai quitté pour Skopje, il a offert la messe, m'a donné la communion et m'a bénite. Il m'a dit : vous allez en mission. Donnez tout à Jésus. Aimez en Jésus tout ce qui fera votre vie. Il prie maintenant pour moi et je demande son intercession* ». En l'an 2000, la *Positio super Virtutibus* a été remise à la Congrégation pour les Causes des Saints. En 2007, un miracle, attribué à l'intercession de Gnidovec, a été présenté à la Congrégation. On parle d'un présumé miracle en Slovénie et le diocèse est en train de rassembler tous les documents médicaux dans l'étape diocésaine.

3. Le Vénérable Salvatore Micalizzi, CM (1856-1937)

Né à Naples, Italie, le 5 novembre 1856, il meurt le 14 octobre 1937. Sa vie est un exemple du prêtre et du missionnaire. Son option préférentielle pour le pauvre, les marginalisés et les souffrants fait partie de sa vocation vinctienne. Son procès diocésain sur « les vertus et la réputation de sainteté » fut conclu en 1964. Le Pape Benoit XVI, autorisa le 16 décembre 2006, la promulgation du décret sur

l'héroïcité de ses vertus. Un miracle attribué à l'intercession du P. Salvatore Micalizzi a été présenté à la Congrégation en 2000. Le 27 octobre 2010, une troisième consultation de l'équipe médicale fut demandée au sujet de ce miracle. La guérison a été présentée avec de nouvelles analyses et explications, avec le témoignage du Professeur Andrea Tessitore de l'Université de Naples, parce que la guérison présentée comme un miracle a été jugée extraordinaire, exceptionnelle, soudaine et irréversible, mais pas complètement et absolument inexplicable.

4. Le Vénérable Antonio Ferreira Viçoso, CM (1787-1875)

Né à Peniche, Leira (Portugal) le 13 mai 1787, il mourut à Mariana (Brésil), le 7 juillet 1875. C'était un évêque missionnaire portugais qui a servi plusieurs années au Brésil. Là, il a travaillé à solidifier les bases de l'établissement de l'Eglise Catholique. Il s'est opposé au gouvernement qui voulait contrôler le travail de l'Eglise et s'est occupé des pauvres dans son diocèse. Malgré de fortes oppositions, il ordonna prêtre le premier esclave noir de l'Eglise Catholique. La *Positio super Virtutibus* a été présentée à la Congrégation pour les Causes des Saints en 2002, pour laquelle les Consultants Théologiques ont voté positivement. Un miracle présumé est à l'étude dans l'étape romaine.

5. Le Serviteur de Dieu José Maria Fernandez Sanchez, CM et ses 38 Compagnons.

Né à Oviedo en Espagne, le 19 janvier 1875, il a été martyrisé, avec 38 de ses compagnons, durant la guerre civile Espagnole, le 23 octobre 1936. Le procès diocésain de Madrid a été soumis à la Congrégation en 2006. La *Positio super Martyrio* fut déposée en 2009. Ce cas est à l'étude chez les Consultants Théologiques, dans l'attente d'un vote. Sur les 39 martyrs, 19 étaient prêtres, 16 étaient Frères, et 6 membres de l'Association de la Médaille Miraculeuse.

6. Le Serviteur de Dieu Vicente Queralt Lloret, CM et 20 Compagnons

Né à Barcelone, en Espagne, le 17 novembre 1894, il fut martyrisé dans cette ville, avec 20 autres, durant la guerre civile Espagnole, le 30 novembre 1936. Le procès diocésain fut soumis en 2006. La *Positio Super Martyrio* fut soumise en 2009. Parmi les 20 Compagnons, il y avait des confrères, des Filles de la Charité et des collaborateurs vinentiens laïcs.

Ces deux cas arrivent à leur conclusion et sont à la fin de leur étape romaine. Si tout va bien, le Pape François signera le décret avant Noël. On attend leur béatification pour l'été 2017.

7. La Servante de Dieu Justa Dominguez de Vidauttata y Idoy, Fille de la Charité (1875-1958)

Née à Azpeitia, Espagne, le 2 novembre 1875, elle est décédée à Madrid le 18 décembre 1958. En 1932, elle fut nommée visitatrice d'Espagne, période noire de l'histoire de l'Espagne à cause de la situation politique et les persécutions. Elle a témoigné de grandes vertus humaines, d'un courage moral et spirituel, d'une capacité intellectuelle et d'amour pour tous. Elle a visité les Missions en Inde, à Cuba, à Puerto Rico, et aux Philippines. A sa mort, la Province d'Espagne comptait 11.500 Sœurs. La *Positio Super Virtutibus* a été présentée en 2001 à la Congrégation pour les Causes des Saints. On attend actuellement le vote des Consultants Théologiques. Un miracle attribué à son intercession été présenté en 2003 et l'équipe médicale a positivement voté pour lui. Cela en vue d'une future consultation (sept médecins) qui aura lieu après le Décret de l'héroïcité des Vertus. L'étude de la *Positio* est presque achevée et, si tout va bien, elle sera déclarée Vénérable en 2017 ; après l'étude du miracle, elle sera béatifiée.

8. Le Serviteur de Dieu Santiago Masarnau Fernandez (1805-1882)

Né à Madrid le 10 décembre 1805, il y mourut le 14 décembre 1882. Il était le fondateur de la Conférence Saint Vincent de Paul en Espagne. Le procès diocésain fut achevé en 2000. La *Positio* présentée en 2006, a reçu, en 2007, un vote positif de la part des Consultants Historiques. Nous attendons le vote des Consultants Théologiques.

9. Le Serviteur de Dieu Bonaventura Codina y Augerolas, CM (1785-1857)

Né à Hostarlic, Espagne, le 13 juillet 1785, il mourut à Las Palmas, aux Iles Canaries, Espagne, le 18 novembre 1857. Il était évêque, en Espagne, au 19^e. Siècle, dans un temps difficile à cause des nombreux problèmes qu'il y avait entre l'Eglise Catholique et l'Etat. Sa renommée de grand pasteur à la dimension missionnaire et de ses vertus dans sa vie héroïque est encore vivante de nos jours. Le procès diocésain commença en 1995 et fut présenté à la Congrégation pour les Causes des Saints, en 2001. Après la validation, le 1^{er}. février 2002, du procès diocésain, nous sommes en train de composer la *Positio*.

10. Le Serviteur de Dieu Emilio Lisson Chaves, CM (1872-1961)

Né à Arequipa (Pérou) le 24 mai 1872, il mourut à Valencia, en Espagne, le 24 décembre 1961. C'était un évêque, un grand missionnaire, et très fidèle aux enseignements de Saint Vincent. C'était un pasteur qui connaissait ses brebis. Le procès diocésain sur la réputation de ses vertus et la réputation de sa sainteté commença le 20 septembre 2003 et fut présenté à la Congrégation pour la Cause des Saints, en 2008. Après sa validation obtenue le 2 juillet 2010, la *Positio* est presque achevée.

11. La Servante de Dieu Gabriella Borgarino, Fille de la Charité (1880-1949)

Née à Boves, Italie, le 2 septembre 1880, elle mourut à Lucerne, en Espagne, le 1^{er} janvier 1949. Sa réputation de sainteté est connue par son amour pour le Sacré Cœur et sa foi dans la Providence Divine. Le procès diocésain a été présenté en 2004, à la Congrégation pour les Causes des Saints et le décret de validité en 2005. Un miracle attribué à la Servante de Dieu a été présenté le 5 décembre 2012 et on en attend la validation. Le travail de la *Positio* est presque achevé.

12. La Servante de Dieu Anna Cantalupo, Fille de la Charité (1888-1983)

Née à Naples, Italie, le 3 septembre 1888, elle mourut à Catania le 17 mars 1983. Son dévouement, son incessant amour des pauvres, des malades et de ceux qui ont faim sont encore connus jusqu'à nos jours. Elle avait l'habitude de traverser les rues de la ville pour aller les reconforter et les mener à Dieu. Ouvert en 1997, le procès diocésain s'est achevé en 2008 et approuvé par la Congrégation des Causes des Saints le 18 septembre 2009. On est en train de finir la *Positio*.

13. La Servante de Dieu Francesca Benicia de Oliveira, Fille de la Charité (1896-1966)

Née à Redencao, au Brésil, le 23 août 1896, elle mourut à Baturité, au Brésil, le 6 juillet 1966. Son amour des pauvres et sa charité sont dignes d'éloge. Commencé en 1995, le Procès Diocésain fut remis à la Congrégation des Causes des Saints en 2001 et approuvé le 16 mars 2012. Le travail de la *Positio* va bientôt commencer.

14. La Servante de Dieu Cécile Charrin, Fille de la Charité (1890-1973)

Née à Saint-Etienne-des-Oulliers (Rhône, France) le 17 février 1890, elle est morte au Guatemala le 13 juillet 1973. Descendante d'une famille aristocratique de France, elle consacra toute sa vie au Guatemala et les gens du Guatemala l'appellent « la Sœur des Pauvres ». Commencé en 2006, le Procès Diocésain fut remis à la Congrégation des Causes des Saints en septembre 2013. On attend sa validation.

15. Le Serviteur de Dieu Frans Schraven, CM et Huit compagnons (Martyrs en Chine)

Né à Lottum, Limbourg, le 13 octobre 1873, il mourut le 9 octobre 1937. C'était un évêque. Ces Vincentiens furent martyrisés parce qu'ils défendaient une jeune fille kidnappée par des soldats japonais pour en abuser. Le Procès Diocésain a été achevé en Hollande et remis à la Congrégation des Causes des Saints, le 10 février 2014. On attend sa validation.

16. Le Serviteur de Dieu Jan Havlic, CM (1927-1965)

Vlckovany (actuellement Dubovce) est sa ville natale. Jeune et prometteur, Jan Navlik entra au noviciat dans la Congrégation quand la persécution historiquement la plus cruelle des fidèles de l'Eglise Catholique s'abattait sur la Slovaquie. Cette situation l'amena à ne pas pouvoir accomplir son désir dans la vie : devenir prêtre. Cependant il ne renonça pas à devenir novice chez les Vincentiens. Il a plutôt accepté sa situation comme sa propre vocation et resta fidèle jusqu'à la mort, même au prix de 11 ans de prison et de travaux forcés inhumains dans les mines d'uranium de Jachymov. Le Procès Diocésain est achevé et on est en train de la traduire en Italien.

17. Le Serviteur de Dieu Jozef Florko, CM et 10 Compagnons polonais martyrs

Né le 8 mai 1915 à Winnikach (Leopoli), il a été martyrisé au camp de concentration de KL Bergen-Behlsen dans la Basse Saxonie, le 25 février 1945, sous la persécution nazie. Le Procès Diocésain commença à Cracovie le 17 septembre 2003. Sa Cause est introduite avec les autres martyrs polonais du diocèse en Pologne.

18. La Servante de Dieu Barbara Samulowska, Fille de la Charité (1865-1950)

Née à Woryty, à côté de Gietrzwald (Nord de la Pologne), elle mourut dans la ville de Guatemala, le 6 décembre 1950. C'est l'une des deux à qui la Saint Vierge Marie apparut vers la fin du 19^e. Siècle, dans un petit village du nord de la Pologne. En un moment où seules les Filles de la Charité, parmi les autres Congrégations, étaient acceptées au Guatemala, Sœur Barbara fut un grand modèle dans le service des pauvres, surtout dans l'hôpital de la ville. Le Procès Diocésain s'ouvrit le 2 février 2005. Cette Cause est présentée par une autre Congrégation Religieuse.

19. La Servante de Dieu Leopoldina Brandis, Fille de la Charité (1815-1900)

Elle est née à Graz (Autriche) le 27 novembre 1815. Elle reçut, dans sa famille, le don de compassion pour ceux qui sont dans le besoin. Face à la souffrance humaine elle désira sacrifier sa vie pour les pauvres et les malades, à l'exemple de Saint Vincent. Elle fut la première visitatrice de la Province de Graz qu'elle dirigea durant 50 ans. Leopoldina abandonna son rang social et mit ses talents, son éducation et ses relations au service des pauvres et des malades, à l'exemple de son Père Spirituel, Saint Vincent de Paul. Le Procès de béatification commença en 2015 à Graz (Autriche).

20. La Servante de Dieu Teresa Tambelli, Fille de la Charité (1884-1964)

Elle est née le 17 janvier 1885 à Revere di Mantova, Italie. Elle entre au Séminaire (noviciat) à Turin le 1 novembre 1904. Après avoir servi trois ans à Casale Monferrato, elle fut envoyée en 1907 à Cagliari en Sardaigne où, pendant 57 ans, elle a servi dans un asile de la Marine. Elle rencontra, en 1914, Sœur Giuseppina Nicoli (future Bienheureuse). Sa charité héroïque a sauvé des milliers de pauvres durant la 2^e. Guerre Mondiale. Par sa passion pour l'éducation, elle assura une éducation concrète, spirituelle et chrétienne aux enfants et aux filles de tout âge. Le Procès de béatification commença en 2015, à Cagliari, Italie.

21. Le Serviteur de Dieu Jorge Maria Salvaire, CM (1847-1899)

Son père voulait que son fils soit avocat, mais Jorge Maria choisit d'entrer au séminaire des Pères Lazaristes à Paris. Il fut ordonné prêtre le 3 juillet 1871. Ses supérieurs l'envoyèrent comme missionnaire à

Buenos Aires, en Argentine, en septembre de la même année. Au cours d'un pèlerinage populaire à l'occasion d'une épidémie de fièvre jaune qui ravageait le pays, il visita pour la première fois, le 3 décembre, le Sanctuaire de la Vierge de Lujan. Il était là, pour aider le curé de la paroisse, quand, en 1872, la paroisse et le Sanctuaire de Lujan furent confiés à la Congrégation de la Mission. Il fut professeur au séminaire et fut chargé de la rénovation de la vieille église. Le P. Salvaire fut envoyé par ses supérieurs avec le P. Fernando Meister, pour organiser la Mission de Azul (Bleu) et d'évangéliser les Indiens qui y habitaient. Le procès de béatification fut entamé en 2016 par l'Archidiocèse de Mercedes-Lujan, en Argentine.

Du Bureau de la Communication

Jorge Luis Rodríguez B., CM

1. Présentation du projet

1.1 Nom et but du projet

Le projet « Communication de la CM » vise à encourager la participation et les contacts au sein de la Congrégation de la Mission dans le monde entier, à travers les moyens ou formes multiples et efficaces de communication, aujourd’hui indispensables dans notre mission d’évangélisation.

1.2 Vision du projet

“La Congrégation de la Mission communique, collabore et évangélise”.

1.3 Mission du projet

Le projet « Communication de la CM » utilise les médias et les nouvelles technologies disponibles pour unir et favoriser la collaboration dans l’évangélisation.

La création et la mise à disposition d’outils modernes aux missionnaires en matière de communication pour les aider dans leur travail d’évangélisation et de promotion de ceux qui vivent dans la pauvreté.

2. Objectifs

- 1). Créer Procéder à une évaluation des moyens de communication utilisés par la Congrégation dans cette ère numérique en termes de facilité d’utilisation, d’efficacité et de pertinence.
- 2). Créer Créer du contenu qui encourage la participation et la réflexion sur les questions concernant le multiculturalisme, la solidarité et la collaboration selon les orientations de l’Assemblée générale 2016

- 3). CréerDévelopper des formes de communication qui soient attrayantes, opportunes et pertinentes dans la vie des missionnaires.
- 4). Assembler une équipe de travail dans un environnement de collaboration et de participation, afin que les membres qui la composent utilisent leurs capacités et leurs dons au service de la Congrégation toute entière.
- 5). Aider et collaborer avec le personnel de la Curie et les coordinateurs des commissions pour améliorer leur utilisation des différents moyens de communication, en particulier sur les réseaux sociaux.
- 6). Rechercher de nouvelles sources de financement supplémentaire, afin de soutenir la durabilité du projet lui-même mais également des projets de communication dans les provinces et les missions.

3. Réalisations

- 1). La Congrégation de la Mission, au cours des dernières années, a compris l'importance de la communication pour la vie de la communauté et pour l'évangélisation.
- 2). La Curie générale a donné une grande impulsion à la communication.
- 3). Nous avons compris l'importance d'avoir un bureau de communication avec différentes publications.
- 4). Plusieurs provinces sont actives dans les moyens de communication traditionnels : bulletins et revues ; quelques autres à la radio et à la télévision.
- 5). Durant ces dernières années, les Provinces ont ancré leur présence dans le monde numérique (sites Web) et sur les réseaux sociaux.
- 6). Les membres de la Curie ont une plus grande conscience de l'importance de la communication et le montrent dans leur travail.
- 7). Les visites et le trafic sur le site web cmglobal.org ont augmenté et sont diversifiés sur les différentes pages du site.
- 8). La qualité des produits de communication s'améliore petit à petit: l'information sur le site cmglobal.org, les vidéos du Père General.

- 9). Nous estimons que, peu à peu, le bureau de communication trouve sa place dans la Congrégation.
- 10). Quant à la revue *Vincentiana*, elle a été maintenue grâce à la contribution des confrères dans les articles.

4. Défis

- 1). Faire participer davantage toutes les provinces dans de ce processus de reconnaissance de l'importance de l'utilisation de la communication comme une forme d'évangélisation.
- 2). Chercher à surmonter l'idée qui considère la communication comme quelque chose d'instrumental ou de banal dans la vie des missionnaires.
- 3). La communication facilite la communion, la solidarité et la collaboration. Il est important de réaliser des activités d'information et de partage de la vie de chaque Province.
- 4). Créer une école pour la réflexion l'écriture sur des sujets vincentiens et autres sujets. La production est maigre.
- 5). La production de contenu et le manque d'informations
- 6). Sensibiliser à l'importance de garder l'histoire de la vie des missionnaires, leurs travaux, l'histoire des provinces, tant au niveau local qu'universel.
- 7). Entrer sans crainte dans le monde de la communication numérique et s'y investir tant au niveau du personnel et qu'au niveau économique.
- 8). Promouvoir la spécialisation en communication pour les missionnaires étudiants.
- 9). Accompagner les séminaristes dans la formation sur le monde de la communication et sur l'utilisation appropriée des médias.
- 10). Inclure dans le processus de formation une place pour la communication.
- 11). Créer des opportunités pour la formation continue dans le domaine de la communication et valoriser de plus en plus les avantages qu'il offre.
- 12). Qu'il y ait une plus grande générosité dans le partage des expériences relatées des provinces.

5. Ce que le bureau de communication espère atteindre au cours des trois prochaines années :

- 1). Mise en place d'une équipe de communication entre confrères qui peuvent offrir des politiques de réflexion, de formation et de communication.
- 2). Que les confrères se sentent plus impliqués et participatifs dans les domaines de l'information, de la formation et de la communication.
- 3). Que les membres de la Curie générale se sentent de plus en plus engagés dans la communication.
- 4). Obtenir des bourses d'études pour des confrères afin qu'ils se spécialisent dans l'étude des langues et la traduction.
- 5). Mener une réflexion continue en ce qui concerne notre relation avec les médias et leurs contributions à la mission.

6. Ce que le bureau de communication demande à la Congrégation pour soutenir son ministère :

- 1). Qu'il y ait un plus grand soutien et des encouragements en ce qui concerne cette thématique de la communication entre les provinces.
- 2). Promouvoir une réflexion sur la spiritualité vincentienne.
- 3). Créer une équipe de réflexion qui travaillera le thème de la communication dans la spiritualité vincentienne et dans la Congrégation de la Mission pendant ces trois années.
- 4). Favoriser une formation à la rédaction d'articles scientifiques pour les séminaristes. En acquérant cette compétence ils pourront nourrir les diverses revues et les différents moyens de communication de la congrégation et des provinces.
- 5). Rappeler l'ordonnance du Supérieur Général portant sur la nécessité de l'apprentissage d'une langue étrangère.
- 6). Qu'il y ait de plus en plus un partage d'expériences relatées entre les provinces par le biais des secrétaires provinciaux.